

Envoi : 29/05/2018
Réception par le Préfet : 29/05/2018
Publication : 01/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-5-6-3

Séance du vendredi 25 mai 2018

DÉSIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ILL NAPPE RHIN

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSE :

M. DELMOND.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
M. HABIG donne procuration à M. WITH.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme LUTENBACHER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres ou des délégués du Conseil départemental pour siéger au sein des organismes extérieurs,
- VU le Code de l'Environnement, Livre deuxième, Chapitre II Titre Ier, et notamment ses articles R212-30 et R212-31,
- VU l'arrêté préfectoral modifié du 2 février 2012 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ill Nappe-Rhin, modifié,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le courrier de la Préfecture du Bas-Rhin du 9 janvier 2018 reçu le 25 janvier 2018,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 16 mars 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret le représentant du Conseil départemental pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Ill Nappe-Rhin.
- Décide de désigner M. Alain GRAPPE en tant que représentant du Conseil départemental du Haut-Rhin au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Ill Nappe-Rhin.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité